

# Projet de création de la ZAC FabricAlpe (ex-Allibert)

Synthèse des observations et  
propositions reçues dans le cadre  
de la participation du public  
par voie électronique



**Du lundi 26 mai  
au vendredi 27 juin 2025**

## Sommaire

|      |                                                                              |   |
|------|------------------------------------------------------------------------------|---|
| I-   | Rappel du projet .....                                                       | 2 |
| A.   | Un nouveau quartier d'activité au cœur de la Métropole et de GrandAlpe ..... | 2 |
| B.   | Le projet en synthèse. ....                                                  | 2 |
| II-  | La participation du public par voie électronique.....                        | 3 |
| A.   | Contenu du dossier.....                                                      | 5 |
| B.   | Moyen de participation .....                                                 | 5 |
| C.   | Moyen d'information .....                                                    | 5 |
|      | Des publications dans la presse locale : .....                               | 5 |
|      | Un affichage sur l'espace public .....                                       | 6 |
|      | La plateforme participative et la newsletter.....                            | 7 |
|      | Une plaquette d'information .....                                            | 7 |
|      | L'adresse mail .....                                                         | 7 |
| III- | Synthèse des expressions.....                                                | 8 |
| IV-  | Suite données à la participation du public par voie électronique .....       | 8 |

# I- Rappel du projet

## A. Un nouveau quartier d'activité au cœur de la Métropole et de GrandAlpe

La friche industrielle de l'ancienne entreprise Allibert, située à Grenoble et Echirolles, constitue **l'une des dernières réserves foncières métropolitaines** pouvant accueillir des activités économiques de production en cœur de ville.

Grenoble-Alpes Métropole souhaite développer sur les 10 ha de la friche ex-Allibert, aujourd'hui dénommée FabricAlpe, **une zone d'activité économique productive et industrielle** compatible avec les quartiers d'habitat environnants.

Pour répondre aux enjeux d'insertion urbaine qu'impliquent l'implantation de nouvelles entreprises et l'amélioration du cadre de vie du secteur, la collectivité prévoit **des travaux d'aménagement de la friche** et de sa périphérie immédiate sur une superficie totale d'environ **16,5 ha**.

Intégré au sein du territoire de projets **GrandAlpe**, le projet a été travaillé avec les habitant.es dans le d'une démarche de **concertation préalable** menée entre novembre 2021 et mars 2022.

## B. Le projet en synthèse.

- **Donner (ou redonner) des usages à une friche** tout en procédant à sa désimperméabilisation, au réemploi des matériaux et à la fertilisation des sols en vue d'un site plus paysager
- Participer au **dynamisme économique** de la Métropole par le développement d'une zone d'activité économique productive permettant de répondre aux besoins en locaux des entreprises de ce secteur et créer des emplois
- **Valoriser le positionnement stratégique** du site par le développement d'un projet phare permettant de mettre en oeuvre les ambitions du projet de territoire GrandAlpe et d'attirer des entreprises.
- **Optimiser le foncier** en proposant des lots d'activité plus dense, afin de désimperméabiliser les sols, d'augmenter les zones de pleine terre et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- **Désenclaver le site** par la création d'un maillage piétons et cycles, pour faciliter les mobilités tous modes sur le secteur
- Assurer **une bonne intégration** avec les quartiers d'habitat voisins par une programmation et un traitement architectural et paysager adapté déclinant les principes de la ville parc (fraicheur, ombrage, plantation)
- **Préserver les vues vers les massifs environnants** et dialoguer avec ce grand paysage

## II- La participation du public par voie électronique

Le projet sera mis en oeuvre sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), conformément à l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme. Le dossier de création de ZAC sera proposé pour approbation au Conseil métropolitain après la mise en œuvre de la procédure de participation du public par voie électronique.

La création de cette ZAC est soumise à évaluation environnementale et exemptée d'enquête publique en application du 1° du I de l'article L. 123-2 du Code de l'environnement. Elle doit par contre faire l'objet d'une participation du public encadrée par l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

Le Conseil métropolitain a approuvé dans sa délibération du 14 février 2025 les modalités de la participation du public requise dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement.

La participation du public par voie électronique s'est déroulée sur une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 inclus.

L'avis d'ouverture de cette participation du public par voie électronique était constitué comme suit :

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

# **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

## **PROJET DE CRÉATION DE LA ZAC EX-ALLIBERT (FabricAlpe) SUR LES COMMUNES DE GRENOBLE ET ÉCHIROLLES**

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée par Grenoble Alpes Métropole sur le projet de dossier de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ex-Allibert (FabricAlpe) sur les communes de Grenoble et Échirolles. Ce projet soumis à évaluation environnementale systématique porte sur 16,5 hectares environ.

Le Conseil métropolitain a approuvé dans sa délibération en date du 14 février 2025 les modalités de la participation du public requises dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement.

Le dossier de participation mis en ligne sur le site internet <https://metropoleparticipative.fr> comprendra notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 28 janvier 2025, la réponse du maître d'ouvrage, l'avis de la commune d'Échirolles en date du 20 mars 2025, le bilan de la concertation, la notice explicative sur les modalités et les textes en vigueur régissant la participation du public ainsi l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du 05 février 2025.

**La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 33 jours consécutifs du :**  
**lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 inclus**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, selon les modalités suivantes : par voie électronique : sur la plateforme participative accessible 7j/7j et 24h/24h sous le lien suivant : <https://metropoleparticipative.fr>

Sur support papier au siège de Grenoble Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38031 Grenoble Cedex, aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation pourront également être demandées auprès du Service Aménagement et Projets Urbains à l'adresse mail [service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr) accompagnées de la mention : « PPVE - projet de ZAC Ex-Allibert » (FabricAlpe).

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par voie électronique sur le registre électronique à l'adresse : <https://metropoleparticipative.fr>

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil Métropolitain.

À partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision seront consultables sur le site de Grenoble Alpes Métropole.

## A. Contenu du dossier

Le dossier était consultable :

- En ligne sur une page dédiée de la plateforme participative : [metropoleparticipative.fr](https://metropoleparticipative.fr)
- En papier au siège de la Métropole, 1 place André Malraux 38000 Grenoble aux jours et horaires d'ouverture.

Le dossier de participation comprenait notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 28 janvier 2025, la réponse du maître d'ouvrage, l'avis de la commune d'Échirolles en date du 20 mars 2025, le bilan de la concertation, la notice explicative sur les modalités et les textes en vigueur régissant la participation du public ainsi que l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du 05 février 2025.

## B. Moyen de participation

Le public pouvait déposer ses contributions en ligne sur une page dédiée de la plateforme participative : [metropoleparticipative.fr](https://metropoleparticipative.fr)

## C. Moyen d'information

### Des publications dans la presse locale :

Deux publications ont été effectuées dans des organes de presses locales :

Les affiches de Grenoble  
et du Dauphiné le vendredi 09 mai 2025

Le Dauphiné  
le vendredi 09 mai 2025

Libéré

017 en date du 15 avril 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Mâcon, portant sur le projet de révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux de la commune.

L'enquête publique se déroulera en mairie de MÂCON (39000), 65 allée du Château, du lundi 5 mai 2025 à 10h30 au mardi 19 mai 2025 à 12h00 inclus pour une durée de 15 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'une enquête publique à huis clos non modifiable, sont et seront, sous le contrôle de la commission enquête, déposées et mises à disposition du public en mairie de Mâcon pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00).

Le dossier pourra aussi être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune : <https://www.macon.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre électronique.

Les observations du public pourront également être reçues par Courriel postal, jusqu'au plus tard le mardi 19 mai 2025, à l'adresse de Mâcon : [macon@macon.fr](mailto:macon@macon.fr), mention du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux, mairie de Mâcon, 65 allée du Château, 39000 Mâcon.

• Note électronique, au plus tard le mardi 19 mai 2025 à 12h00 précises, à l'adresse suivante : [enquete@macon.fr](mailto:enquete@macon.fr)

Les courriels et les observations du public reçues par voie électronique seront annexées et consultables dans le registre d'enquête.

Mairie de Mâcon - 0177, rue de la République, 39000 Mâcon, tel : 03 90 00 00 00, fax : 03 90 00 00 00, e-mail : [macon@macon.fr](mailto:macon@macon.fr)

Le mardi 19 mai 2025 de 10h00 à 12h00.

Le mardi 19 mai 2025 de 10h00 à 12h00.

Les personnes désirant des informations sur le projet peuvent s'adresser à Mairie de Mâcon.

L'avis de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour prononcer le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire Robert SOUCHET.

ANNEXES

GRENOBLE-ALPES METROPOLE  
AVIS DE PARTICIPATION  
DU PUBLIC PAR VOIE  
ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION DE LA ZAC EX-ALLIBERT (FABRIOLLES)  
SUR LES COMMUNES DE GRENOBLE ET ECHIROLLES

12-01-2025-01-2025-01-2025

communes de Grenoble et Echirolles.

Ce projet soumis à évaluation environnementale systématique porte sur 16,5 hectares environ.

Le Conseil métropolitain a approuvé dans sa délibération en date du 14 février 2025 les modalités de la participation du public régissant la suite de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement.

Le dossier de participation sera en ligne sur le site internet : <https://metropoleparticipative.fr>

Le dossier de participation comprendra notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 28 janvier 2025, la réponse du maître d'ouvrage, l'avis de la commune d'Echirolles en date du 20 mars 2025, le bilan de la concertation, la notice explicative sur les modalités et les textes en vigueur régissant la participation du public ainsi que l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du 05 février 2025.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 30 jours consécutifs du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, ainsi que les modalités de participation, sur la plateforme participative accessible 7/7/24 et 24h/24h sous le lien suivant : <https://metropoleparticipative.fr>

Sur support papier au siège de Grenoble Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38001 Grenoble Cedex, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

Ces informations complémentaires sur le projet soumis à participation pourront également être demandées auprès du Service Aménagement et Projets Urbains à l'adresse mail : [service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr)

Les observations et propositions électroniques après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour prononcer le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Pour la publication de vos  
Annonces collectivités  
une seule adresse  
[collectivite@legalcie.fr](mailto:collectivite@legalcie.fr)  
un seul numéro  
04 76 84 32 02

12-01-2025-01-2025-01-2025

12-01-2025-01-2025-01-2025

Le Dauphiné Libéré  
Vendredi 9 mai 2025

AVIS

Avis administratifs

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE  
ELECTRONIQUE

PROJET DE CREATION DE LA ZAC EX-ALLIBERT  
SUR LES COMMUNES DE GRENOBLE ET ECHIROLLES

En application des dispositions de l'article L. 122-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée par Grenoble Alpes Métropole sur le projet de dossier de création de la Zone d'aménagement concertée (ZAC) Ex-Allibert (Fabriolles) sur les communes de Grenoble et Echirolles.

Ce projet soumis à évaluation environnementale systématique porte sur 16,5 hectares environ.

Le Conseil métropolitain a approuvé dans sa délibération en date du 14 février 2025 les modalités de la participation du public régissant la suite de la procédure d'évaluation environnementale du projet d'aménagement.

Le dossier de participation sera en ligne sur le site internet : <https://metropoleparticipative.fr>

Le dossier de participation comprendra notamment le projet de dossier de création de la ZAC, incluant son étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 28 janvier 2025, la réponse du maître d'ouvrage, l'avis de la commune d'Echirolles en date du 20 mars 2025, le bilan de la concertation, la notice explicative sur les modalités et les textes en vigueur régissant la participation du public ainsi que l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du 05 février 2025.

La participation du public par voie électronique aura lieu pendant 30 jours consécutifs du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation, ainsi que les modalités de participation, sur la plateforme participative accessible 7/7/24 et 24h/24h sous le lien suivant : <https://metropoleparticipative.fr>

Sur support papier au siège de Grenoble Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38001 Grenoble Cedex, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

Ces informations complémentaires sur le projet soumis à participation pourront également être demandées auprès du Service Aménagement et Projets Urbains à l'adresse mail : [service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:service.aménagement@grenoblealpesmetropole.fr)

Les observations et propositions électroniques après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

À l'issue de l'enquête, le conseil municipal délibérera pour prononcer le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

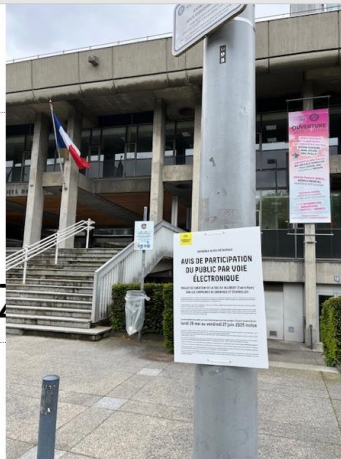
## Un affichage sur l'espace public

Des panneaux ont format A2 ont été installés, le 06 mai 2025, au siège de la Métropole, en mairies de Grenoble et d'Echirolles et sur le site du projet.

Un panneau sur site ayant été dégradé, la Métropole a effectué une réinstallation le jeudi 05 juin 2025 pour maintenir une information sur l'espace public.



Affichage devant le siège de la Métropole



Affichage devant la Mairie de Grenoble



Affichage devant la Mairie d'Echirolles



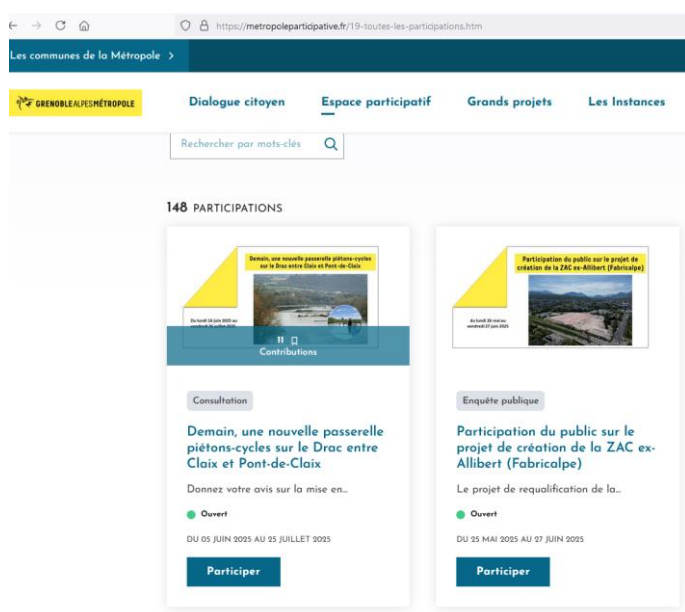
Affichage sur Site (Angle cours Esmonin/Léon Blum)



Affichage sur site (rue de Bretagne)

## La plateforme participative et la newsletter

La participation a bénéficié d'un article en une de la plateforme participative permettant un accès d'un clic.



Une information dédiée aux unions de quartier et associations d'habitant du territoire concernant la tenue de cette participation a été faite par mail le 17 juin 2025.

## Une plaquette d'information

Une plaquette d'information sur le projet comprenant une information sur la participation a été diffusée dans les boîtes aux lettres des personnes habitants à proximité du site à partir du 13 juin 2025.

## L'adresse mail

Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation pouvaient également être demandées auprès du Service Aménagement et Projets Urbains à l'adresse mail [service.amenagement@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:service.amenagement@grenoblealpesmetropole.fr) accompagnées de la mention : «PPVE - projet de ZAC Ex-Allibert» (FabricAlpe).

### III- Synthèse des expressions

Du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 et pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public a pu déposer ses observations et propositions sur : [metropoleparticipative.fr](http://metropoleparticipative.fr)

Au total, durant la procédure de participation par voie électronique, aucune observation et proposition du public n'a été déposée.

### IV- Suites données à la participation du public par voie électronique

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public est rédigée, puis le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, est soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Au plus tard à la date de la publication de la décision de création de la ZAC FabricAlpe (ex-Allibert) et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique (présent document) ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Retrouvez plus d'information sur :

*metropoleparticipative.fr*

*grandalpe.fr*



Co-financeurs du projet